

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 136 (2010)
Heft: 03: Découvertes souterraines

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PREMIER SÉMINAIRE DE LA DIRECTION 2010

Lors de son premier séminaire annuel, la direction de la SIA a réaffirmé sa détermination à exiger sans délai le respect systématique du droit d'auteur des architectes. Il faut en outre continuer à suivre de près la révision de la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP), et procéder à une réévaluation critique des divers engagements de la SIA.

Les 22 et 23 janvier 2010 à Soleure, le président de la SIA Daniel Kündig a donc appelé à faire respecter enfin le droit d'auteur des concepteurs. Il y a en effet trop longtemps que les architectes et ingénieurs actifs en Suisse font les frais de leur négligence à réclamer leur dû sur ce plan. D'autant plus que le droit d'auteur est un acquis légal non négociable, qui s'applique à l'architecture au même titre qu'à la photographie, à la littérature ou à la musique. La SIA publiera une prise de position dans ce sens au cours du premier semestre. Ensuite, comme le précise Daniel Kündig, il faudra qu'architectes et ingénieurs se montrent intransigeants en insistant eux-mêmes sur le respect de leurs droits.

Rester vigilant

Le président a aussi fait part de son mécontentement face à la révision de la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP). Dans une prise de position publiée fin 2008, la SIA avait exprimé ses réserves concernant le projet de révision. Elle arrivait notamment à la conclusion que celui-ci n'offrait pas les garanties d'une concurrence loyale, dans la mesure où il ne tenait pas suffisamment compte des particularités propres aux « prestations de nature intellectuelle » fournies par les architectes et les ingénieurs. Cela n'a pas empêché le Conseil fédéral de poursuivre la révision totale de la LMP, dans la foulée de

la révision de l'Ordonnance sur les marchés publics (OMP). Cette dernière est entrée en vigueur au début de l'année. La direction a donc décidé de réévaluer la représentation de la SIA au sein du groupe de *constructionsuisse* chargé de défendre les intérêts des bureaux d'études et plus particulièrement dans le groupe restreint pour la révision de la LMP. L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) est appelé à créer un groupe de travail « Révision LMP » dans lequel la SIA prendrait place. En parallèle, la SIA élaborera et publiera une prise de position. La direction exige la mise au net et la publication urgente de la SIA 144 « Règlement pour les appels d'offres dans les domaines de l'architecture et de l'ingénierie ». Elle considère aussi comme prioritaire d'accélérer la diffusion et l'application de la SIA 142 révisée « Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie » ainsi que de la nouvelle SIA 143 autonome « Règlement des mandats d'étude parallèles en architecture et ingénierie ».

Dans ce contexte, Daniel Kündig est revenu sur ses propositions antérieures en faveur d'un « Centre de compétences » SIA pour l'adjudication de prestations d'étude. Interface entre les praticiens et le marché – ou entre offre et demande –, un tel centre aurait pour tâche de conseiller la direction et d'autres organes de la SIA en matière de passation de marchés, de promouvoir les règlements de la série SIA 140 et d'en vérifier l'application. Il serait également chargé de suivre l'évolution du marché et d'en évaluer les tendances par rapport aux intérêts des concepteurs, afin de prendre position si nécessaire et de répercuter les demandes de la SIA au niveau politique. Dans les mois qui viennent, le comité directeur pour les questions politiques et la passation des marchés

superviserait l'élaboration d'un business plan en collaboration avec la commission 142/143.

Examen critique

La direction a dû admettre que la réévaluation de l'organisation de la SIA nécessiterait plus de temps que prévu. Lors d'un séminaire fixé à fin février 2010, les membres du comité se réuniront avec les présidents des groupes professionnels et la direction du secrétariat général pour réexaminer ces principes dans le détail.

La direction s'est montrée sinon déçue, en tous cas sceptique quant à l'avenir du Musée suisse d'architecture (S AM) et au futur engagement de la SIA dans l'institution. En octobre dernier, la SIA avait consenti un prêt sans intérêt de 100 000 francs pour soutenir le S AM et en garantir la pérennité (TRACÉS n° 19/2009, p. 24). La vocation du Musée suisse d'architecture rejoint une des priorités de la SIA, qui est de renforcer la perception du patrimoine bâti auprès du public, afin d'attirer son attention sur la contribution essentielle des architectes et des ingénieurs à cette dimension culturelle. Après son sauvetage financier, il s'agit maintenant de rétablir le musée et d'en assurer l'attrait. A cette fin, le S AM a présenté une requête qui prévoit une contribution annuelle de la SIA comprise entre 80 000 et 200 000 jusqu'en 2014. Sur la base des documents présentés jusqu'ici, la direction s'est toutefois refusée à prendre une décision ferme. D'ici le milieu de l'année, les collaborations envisagées devront être suffisamment explorées et détaillées pour permettre à la SIA de se prononcer définitivement sur la poursuite de son engagement.

Elections et représentants

La direction a élu au sein de la commission SIA 142/143 Marie-Noëlle

Adolphe, architecte paysagiste à Meilen, Sandra Giraudi, architecte à Lugano, Marco Waldhauser, spécialiste en installations du bâtiment à Münchenstein, ainsi que Raphaël Nussbaumer, architecte établi à Genève et Zurich. La commission SIA 260 « Bases pour l'élaboration des projets de structures porteuses » reçoit un nouvel élu en la personne de Christoph Hass, constructeur zurichois spécialiste des nouveaux matériaux de structure, et la commission SIA 279 « Isolants thermiques » accueille Pierre Jelovcan, directeur des produits Toit/Isolation chez ZZ *Wancor*, pour succéder à Bruno Arnold.

A l'occasion de ces élections dans les commissions, la direction a débattu pour la énième fois du nombre de représentants de la SIA et de leurs qualifications personnelles dans les différentes commissions. Elle a finalement décidé que les commissions SIA en charge des règlements et les commissions faitières de coordination devaient aussi intégrer des représentants déclarés de la SIA. Par « représentants de la SIA » la direction désigne des délégués nommés par elle-même pour défendre les intérêts de la Société.

Les représentations et engagements de la SIA au sein d'organismes tiers feront également l'objet d'une réévaluation. Selon la direction, des mesures doivent être prises pour concentrer les forces. Elle passera donc au crible l'efficacité des diverses affiliations existantes et dénoncera éventuellement les engagements inutiles.

Contrat KBOB d'entreprise générale EG

La mise en consultation, par la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB), du contrat d'entreprise générale

c' r' b'

Schweizerische Zentralstelle für Baurationalisierung

Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction

Centro svizzero di studio per la razionalizzazione della costruzione

CRB, Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction, développe sur mandat du secteur suisse de la construction des standards précis pour l'élaboration de descriptifs de projets. Les instruments de CRB sont destinés à un échange d'informations efficient entre tous les professionnels concernés.

Pour l'édition de nos publications en langue française, nous recherchons un/e

Rédacteur/trice technique

Vos connaissances de la construction vous permettent d'élaborer avec aisance des travaux de rédaction et de traduction de textes techniques, en tenant compte d'une terminologie précise. De plus, vous êtes à même de gérer la coordination et la consultation de groupes d'experts. De langue maternelle française, vous avez d'excellentes connaissances de l'allemand.

Nous vous offrons:

Une activité variée et intéressante au sein d'une petite équipe expérimentée. Possibilités de développement et de formation.

Lieu de travail: Zurich

Etes-vous intéressé/e? Alors adressez votre dossier de candidature avec photo à Christoph Horat, ch@crb.ch

CRB, Steinstrasse 21, case postale,
8036 Zurich
Téléphone 044 456 45 45,
fax 044 456 45 66,
www.crb.ch

rale EG s' est achevé fin janvier 2010 et le secrétariat de la SIA a remis une prise de position. Les principales exigences exprimées dans ce document portent sur l'équilibre paritaire des dispositions contractuelles, soit la prise en compte des intérêts de tous les concepteurs impliqués avec, notamment, une claire attribution des droits d'auteur. La SIA revendique aussi le strict respect de la norme SIA 118 « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction ». Comme Daniel Kündig l'a en effet rappelé haut et fort en conclusion, « nous n'avons pas besoin de nouvelles dérogations à la SIA 118 ».

Thomas Müller, responsable RP/
Communication SIA

PROGRAMME DE COURS SIA-FORM 2^E SEMESTRE 2010

La norme SIA 118 dans la pratique

Genève, 2 mars de 13h30-17h30 et
3 mars de 9-17h.

Prix: 680.- (MB), 830.- (MP), 975.-
(NM). Code: AB41-10

Chapes flottantes SIA 251

Lausanne, 3 mars de 13h30-17h30.

Prix: 300.- (MB), 400.- (MP), 550.-
(NM). Code: SU02-10

La norme SIA 118 dans la pratique

Lausanne, 9 mars de 13h30-17h30
et 10 mars de 9-17h.

Prix: 680.- (MB), 830.- (MP), 975.-
(NM). Code: AB42-10

<www.sia.ch/form>
Tél. 044 283 15 58
Inscription (au plus tard quatre semaines
avant le début du cours): form@sia.ch (men-
tionner le code)

MB: membres bureaux, MP: membres perso-
nels (membres individuels, membres partenai-
res et membres associés), NM: non-membres.
Rabais pour étudiants sur demande

Honoraires: Mise au point

Lausanne, 16 mars de 16-19h30.

Prix: 200.- (MB), 300.- (MP), 450.-
(NM). Code: LHO01-10

Géoportal vaudois: un atout pour les planificateurs

Lausanne, 17 mars de 17-19h.

Prix: 85.- (MB), 125.- (MP), 200.-
(NM). Code: GEO01-10

Dépassement des coûts: la res- ponsabilité du planificateur

Fribourg, 20 avril de 16-19h30h.

Prix: 300.- (MB), 400.- (MP), 550.-
(NM). Code: HPO3-10

La rénovation énergétique des bâtiments existants

Lausanne, 22 avril de 16-9h30.

Prix: 300.- (MB), 400.- (MP), 550.-
(NM). Code: EM02-10

La rénovation du patrimoine moderne

Vevey, 4 mai de 13h30-17h30.

Prix: 250.- (MB), 300.- (MP), 350.-
(NM), 80.- (étudiants). Code: HD02-10

Expertise

Sion, 17 mai de 16-19h30.

Prix: 300.- (MB), 400.- (MP), 550.-
(NM). Code: GA03-10

Formation pour membres de jury et de collège d'experts

Genève, 19 mai de 9-17h30.

Prix: 200.- (MB), 250.- (MP), 500.-
(NM). Code: JM04-10

La réforme de la fiscalité des entreprises II

Lausanne, 20 mai de 17h30-19h30.

Prix: 85.- (MB), 125.- (MP), 200.-
(NM). Code: US02-10

Energie thermique

Genève, 08 juin de 16-19h30.

Prix: 300.- (MB), 400.- (MP), 550.-
(NM). Code: ET02-10

Autorisation de construire: un défi

Sion 9 juin 16-19h30.

Prix: 200.- (MB), 300.- (MP), 450.-
(NM). Code: BW02-10

(SIA-Form)

SWISSBAU 2010 – RÉTROSPECTIVE

Les foires créent beaucoup de va-et-
vient et une certaine confusion. Pour
les exposants, il est donc primordial
d'offrir des points de repère et quel-
ques événements marquants. A la fois
comme exposante et comme associa-
tion figurant parmi les sponsors prin-
cipaux de la « plus importante foire
suisse de la construction », la SIA s'est
montrée à la hauteur. En ouverture de
programme, le batteur virtuose Jojo
Mayer a offert un brillant concert qui
a fait salle comble au S AM. 24 heu-
res plus tard, la SIA s'est vu décerner
l'argent au Swissbau Design Award qui
récompense les stands les plus réussis.
Accueillant les visiteurs sur un espace
distinctement signalé par de grands
profilés d'armature, la SIA a présenté
son offre dans les domaines des normes
et règlements, du droit, de la formation
continue et des services, illustrant ses
prestations par de brefs exposés thé-
matiques durant l'après-midi. En com-
plément à ces rendez-vous informatifs,
trois tables rondes consacrées à des
enjeux d'actualité – « Du bachelor au
métier », « Harmonisation des normes
de construction » et « Territoire 2030 »
– ont attiré nombre de participants et
donné lieu à de vifs débats qu'il faut
impérativement poursuivre !

(SIA)

Les rapports sur les manifestations de la SIA
à la Swissbau, une rétrospective en photos
et un film du concert de Jojo Mayer par Marc
Schwarz se trouvent sur le site internet de la
SIA: <www.sia.ch/swissbau>